



## spoliation après décès

Par **danielou**, le **30/09/2012** à **13:32**

Bonjour,

Mon père est décédé le 6 septembre 1988.

Il était remarié et a eu deux autres enfants.

Mon frère et moi sommes issus d'un premier mariage.

Ma belle-mère a fait de fausses déclarations au notaire en mentionnant que mon père n'avait pas d'autres enfants.

Mes deux demi-frères ont hérité, ainsi que ma belle-mère.

J'avais commencé des démarches que j'ai abandonnées à cause de soucis de santé.

Je tiens à les reprendre, le notaire me demande de régler une réouverture de dossier

(alors, que lui-même n'a fait aucune enquête à

savoir si d'autres enfants existaient)

D'autre part, mes finances ne me permettant plus de payer un avocat, comment puis-je prétendre à l'aide juridique pour en obtenir un?

En vous remerciant pour votre aide.